Définition du "siège du dommage"

Par **noisette74**, le **15/05/2015** à **22:40**

Bonjour à vous [smile36]

Je me demandais quel était la différence entre le dommage et le siège du dommage ? En effet, ce n'est pas très clair, sans doutes, vous pourrez à la lumière de vos connaissances, m'éclairez sur ces notions :)

Grand merci ! [smile4]

Par **Emillac**, le **16/05/2015** à **16:07**

Bonjour,
Ben, c'est pourtant bien simple !
A l'instant t moins epsilon, vous aviez encore vos deux incisives ;
A l'instant t plus epsilon, vous n'avez plus vos deux incisives ;
avec epsilon aussi petit que l'on veut.

Les deux incisives cassées, c'est le dommage ;
Votre bouche, c'est le siège du dommage ;
(Et t, l'instant du dommage....)
(Et le ballon qui vous a frappé en pleine figure à l'instant t, c'est l'instrument du dommage...)
[smile4]

Par **noisette74**, le **16/05/2015** à **20:26**

Bonsoir
Je n'étais pas sur de la définition. Je vous remercie pour votre exemple très pertinent et lumineux [smile4]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés